

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Commune de PUJAUT

Population au 01.01.2026 : 4 139 habitants

Maire : Sandrine SOULIER

*Considérant l'empêchement de Mme le Maire,
M le 1er Adjoint Guy DAVID, Président de séance invite
Mme DEFREMONT, DGA à présenter le ROB.*

Séance du Conseil Municipal du 24 février 2026

Réalisation du document : Mme le Maire, Marion DEFREMONT et Cathy MARTIN

En collaboration avec : la Commission Finances

Images : Remerciements à la Commission Culture et aux participants du concours photo PUJAUT 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002090-20260224-ANNEXE-DEL-023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026

Publication : 27/02/2026



GÉNÉRALITÉS

Introduction du rapport

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que modifié par la loi NOTRe :

« dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Par une réponse ministérielle du 18 octobre 2016, le gouvernement a précisé l'application de cette disposition : cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi, par son vote, le conseil municipal doit prendre acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater l'existence du rapport.

Ce rapport a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

Le rapport tel que présenté devra être transmis au représentant de l'Etat et au président de l'EPCI et devra faire l'objet d'une publication.

L'article L.2313-1, tel que modifié par la loi NOTRe indique qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités locales.

Les grands principes des budgets communaux

PRÉSENTATION

Annualité - L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile, il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Il doit être voté un budget par an (hors décision modificative possible en cours d'année).

Unité - Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité. Toutefois, certains services des collectivités sont gérés en budgets annexes.

ADOPTION

Universalité - L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. De plus, le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses.

Spécialité - Le principe de spécialité des dépenses consiste à n'autoriser une dépense qu'à un service et pour un objet particulier. Ainsi, les crédits sont affectés à un service, ou à un ensemble de services, et sont spécialisés par chapitre groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination.

Equilibre et sincérité - Signifie que les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.

UN PRINCIPE BUDGÉTAIRE SPÉCIFIQUE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES : L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (ART. L.1612-4 CGCT)

- Voter les 2 sections Fonctionnement et Investissement en équilibre (recettes = dépenses).
- Evaluer les recettes et dépenses de façon sincère.
- Obligation de couvrir par des recettes propres à la collectivité le remboursement du capital de la dette.

Les grands principes des budgets communaux

DOCUMENTS PRÉVISIONNELS

Rapport d'orientation budgétaire (ROB) – (Art. L.2312-1 CGCT) - Cf. introduction

Budget primitif (BP) - le budget de la Commune est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice. Prévu pour un exercice budgétaire qui commence du 1er janvier et s'achève le 31 décembre, son adoption constitue un acte fondamental de la gestion communale. A travers lui, se concrétisent les choix et les orientations des élus municipaux. Le budget primitif obligatoire est le 1^{er} budget voté pour un exercice donné.

Décision modificative (DM) et budget supplémentaire (BS) - Permettent de corriger le BP sous réserve de respecter l'équilibre budgétaire.

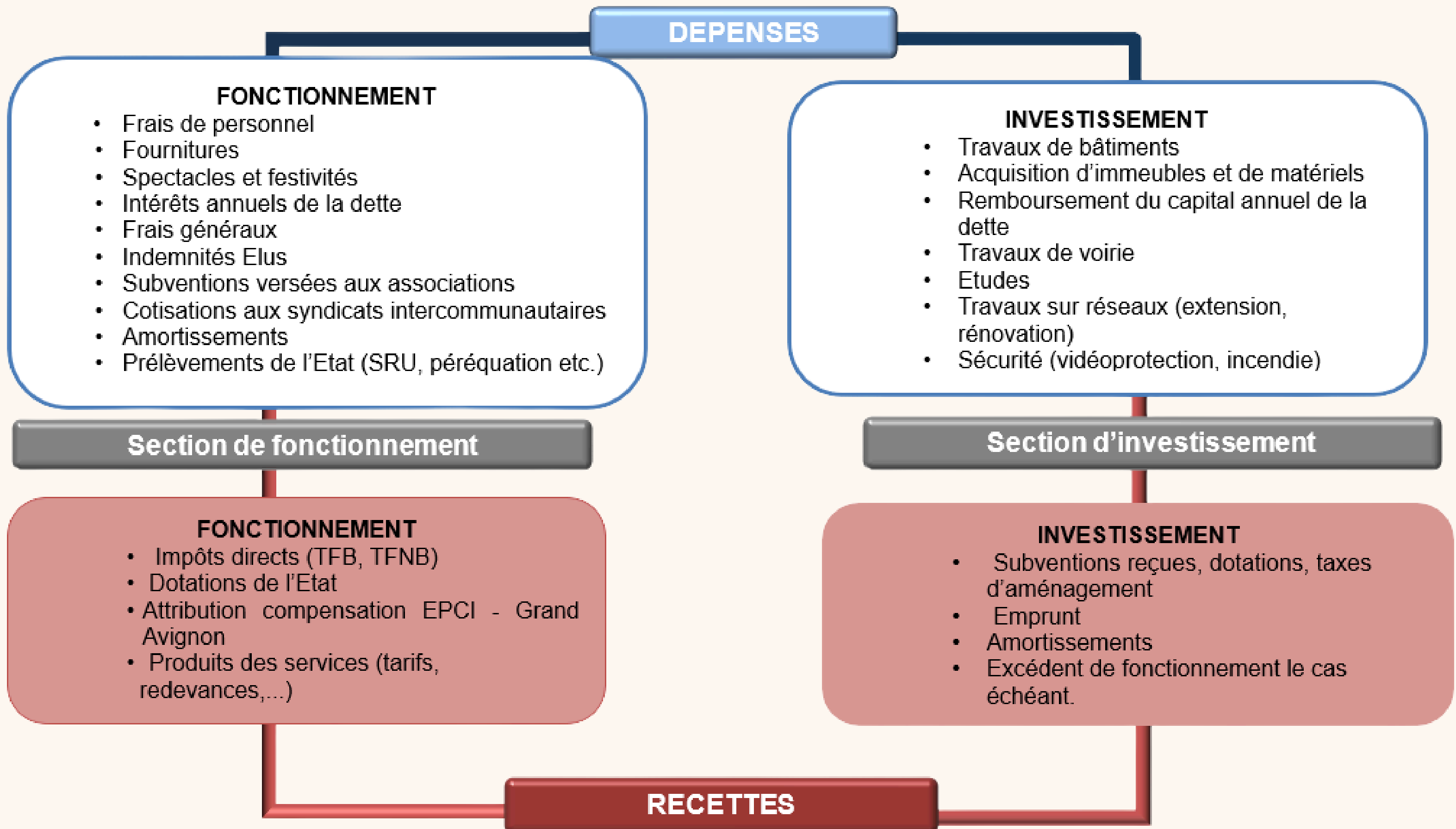
DOCUMENTS D'EXÉCUTION

NOUVEAUTÉ 2025/2026 : FUSION DES CA ET CG EN CFU – COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable). Il devient obligatoire pour toutes les collectivités à partir de 2027.

Reste à réaliser (RAR) - Dépenses ou recettes engagées sur le plan juridique (ex : signature d'un marché) ou financier (ex : acceptation d'un devis) mais non mandatées pour une dépense (ex : service non fait, facture non éditée) ou encaissées pour une recette (ex : non mobilisation des fonds issus d'un contrat de prêt, non réception d'une subvention attribuée). Les restes à réaliser ne concernent que la section d'investissement.

Présentation de la composition du budget



Calendrier budgétaire

Il est strictement encadré par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**15 avril de l'année N : Date limite de vote du Budget Primitif (BP) de l'année N,
Reportée au 30 Avril l'année de renouvellement général des conseillers municipaux.**

Dans un délai de 10 semaines avant le vote du BP de l'année N : Le conseil municipal doit tenir son débat d'orientation budgétaire (DOB).

Depuis 2024 : Désormais le projet de budget doit être présenté aux Elus 12 jours avant le vote pour une meilleure appréhension par leurs soins.

En conséquence, le calendrier budgétaire retenu par la commune de Pujaut pour ***l'année 2026*** est le suivant :

- **Le 21 janvier : Commission Finances**
- **Le 24 février : Approbation du compte financier unique 2025 + ROB 2026**
- **Le 12 mars : Affectation du résultat au Budget 2026 + Vote des taux d'imposition 2026 + Vote du Budget Primitif 2026 avec reprise des résultats de l'année 2025**

· Dans le courant de l'année :
Ajustement des crédits par Décisions Modificatives (DM), si nécessaire.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'élaboration de notre budget 2026 s'inscrit dans un environnement macroéconomique globalement incertain, marqué par une croissance modérée et une restructuration des finances publiques nationales.

AU NIVEAU INTERNATIONAL : UNE STABILITÉ PRÉCAIRE

L'économie mondiale affiche une **croissance ralentie** (estimée à environ +3,1 %), pénalisée par des tensions géopolitiques persistantes (Europe de l'Est, Proche-Orient). Si les prix de l'énergie se sont stabilisés par rapport aux pics de 2023-2024, la volatilité demeure.

Le paysage économique mondial est marqué par le **durcissement des politiques commerciales**, notamment avec le renforcement massif des droits de douane (USA/Chine/Europe) :

Conséquences : Ces barrières douanières entraînent une désorganisation des chaînes d'approvisionnement et une hausse du coût des matières premières importées.

Impact local : Pour les communes, cela se traduit par une pression inflationniste résiduelle sur les chantiers d'investissement (coût des matériaux) et une incertitude sur les délais de livraison des équipements techniques.

Les **taux d'intérêt restent à des niveaux supérieurs** à la décennie précédente :

Conséquences : Augmentation du coût du crédit pour les investissements à long terme + marché de l'immobilier en berne

Impact local : Pour les commune cela signifie des crédits d'investissement plus coûteux mais également moins de recettes liées aux droits de mutations.

2026	AU NIVEAU NATIONAL : UN EFFORT DE REDRESSEMENT HISTORIQUE La France fait face à une nécessité impérieuse de réduction de son déficit public (visant 4,7 % du PIB en 2026). Le projet de loi de finances (PLF) 2026 impose aux collectivités territoriales une participation sans précédent à l'effort de redressement national, estimée entre 5 et 8 milliards d'euros à l'échelle du pays. Les principaux indicateurs nationaux à retenir sont : • Croissance : Une progression quasi nulle du PIB, prévue autour de +1,0 %. • Inflation : Un reflux confirmé avec une prévision proche de +1,3 % à +1,8 %, ce qui limite mécaniquement la revalorisation forfaitaire des bases fiscales (fixée à +0,8 % pour 2026). • Taux d'intérêt : Une stabilisation après la hausse, mais un accès à l'emprunt qui exige une sélectivité accrue des projets.
PUJAUT	Impact local : la faible progression des recettes fiscales communales (+0,8 %) est absorbée par des coûts de structure qui restent élevés, obligeant les communes à une discipline de fer sur leurs dépenses de fonctionnement pour préserver une part autofinancement. Autofinancement qui se veut également modéré et oblige à des arbitrages budgétaires de plus en plus importants. Cette année, la Commission Finances a dû arbitrer 12% des demandes de crédits budgétaires. Des arbitrages encore plus volumineux sont attendus les prochaines années.
ROB	<u>Un effort inattendu : les cotisations CNFPT</u> - Organisme de Formation des agents de la Fonction Publique Territoriale. Le CNFPT est financé par une cotisation obligatoire de 0,9% de la masse salariale des employeurs territoriaux. Or, la loi de finances 2026 prévoit un plafonnement de cette cotisation à 396 980 060 d'€, entraînant une perte estimée à 45 millions d'€, soit 10 % du budget de l'établissement. Les collectivités vont donc continuer à payer la même cotisation, mais l'État en prélèvera une partie. Conséquences prévisibles : Une nouvelle ponction aux communes pour financer le redressement de l'Etat avec à terme = la dégradation des formations des agents + l'accroissement pour les communes des frais de prise en charge des coûts annexes type frais de déplacements ? Encore un coup asséné aux collectivités et leurs agents.

IMPACTS DIRECTS SUR LE BUDGET COMMUNAL

Pour notre commune, ce contexte se traduit par une "**double contrainte**" sur les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Compression des Recettes :

- **Dotations** : Une stagnation, voire une baisse réelle des concours financiers de l'État (DGF),
- **Fiscalité** : Une dynamique des bases fiscales très modérée (+0,8 %), ne couvrant pas l'augmentation naturelle des charges de gestion.

Hausse des Dépenses de Structure :

- **Masse salariale - l'impact des réformes nationales, la double peine** : la hausse des cotisations employeurs (CNRACL +3 points en 2026). Si le budget communal est impacté sur son chapitre 12 lié au personnel il l'est également sur le chapitre 65 avec l'accroissement des cotisations demandées aux communes par les syndicats intercommunaux ne levant pas l'impôt. Pour 2026 cela concerne essentiellement les cotisations SDIS et SIDSCAVAR.

Impact local = sur le chapitre 12 du personnel + 25 000 € de réforme CNRACL - Cotisations des intercommunalités au chapitre 65, progression de + 57 000 €.

- **Coûts des services** : Persistance de prix élevés sur les fournitures et les contrats de maintenance, malgré le ralentissement de l'inflation générale.

ET L'INVESTISSEMENT DANS TOUT ÇA ?

Les recettes de taxe d'aménagement - des promesses mais aucune avancée, rappel des faits :

- **2021-2023** : Une ressource dynamique. La commune percevait **en moyenne 94 000 € / an**, la liquidation était gérée par la DDTM au moment des instructions d'autorisation d'urbanisme et cette méthodologie de fonctionnement permettait de financer nos équipements publics de proximité.
- **2024-2025** : La rupture. Suite au **transfert de la gestion à la DGFIP, nous subissons une chute de -90 %** de la recette en deux ans, tombant au **niveau historiquement bas de 10 000 €** en 2025.
- **Analyse du risque : Ce n'est pas l'activité de construction qui s'est arrêtée, mais le mécanisme de perception qui s'est grippé. Le décalage de la liquidation (désormais liée à l'achèvement des travaux) et le manque de suivi rigoureux créent un manque à gagner immédiat de plus de 90 000 € pour notre section d'investissement.**
- En novembre 2025, **la DGFIP sollicitée par l'AMF s'est engagée** à régulariser cette situation pour fin d'année 2025/début 2026. Or à ce jour, aucune rentrée d'argent n'a été constatée et les services déconcentrés de l'Etat ne semblent pas avoir eu cette consigne.

Impact local = Si la Commune percevait la moyenne habituelle de sa recette de taxe d'aménagement, cela lui aurait permis sur le budget 2026 d'autofinancer en totalité son programme annuel de rénovation de voirie communale. Au lieu de ça, cette année la recette envisagée servirait tout juste à couvrir les frais d'études nécessaires à la rénovation de voirie du Chemin de la Canebière.

LE BUDGET COMMUNAL

ANALYSE DES RESULTATS 2025

Résultats de l'exercice 2025

Sous réserve d'ajustements des derniers bordereaux de mandats et de titres

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	comparatif R 2024
INVESTISSEMENT	1 526 884,25€	1 599 872,91€	72 988,66€	-398 768,22€
FONCTIONNEMENT	4 366 784,13€	4 634 304,51€	267 520,38€	329 506,48€
TOTAL	5 893 668,38€	6 234 177,42€	340 509,04€	-69 261,74€

Ce qu'il faut retenir :

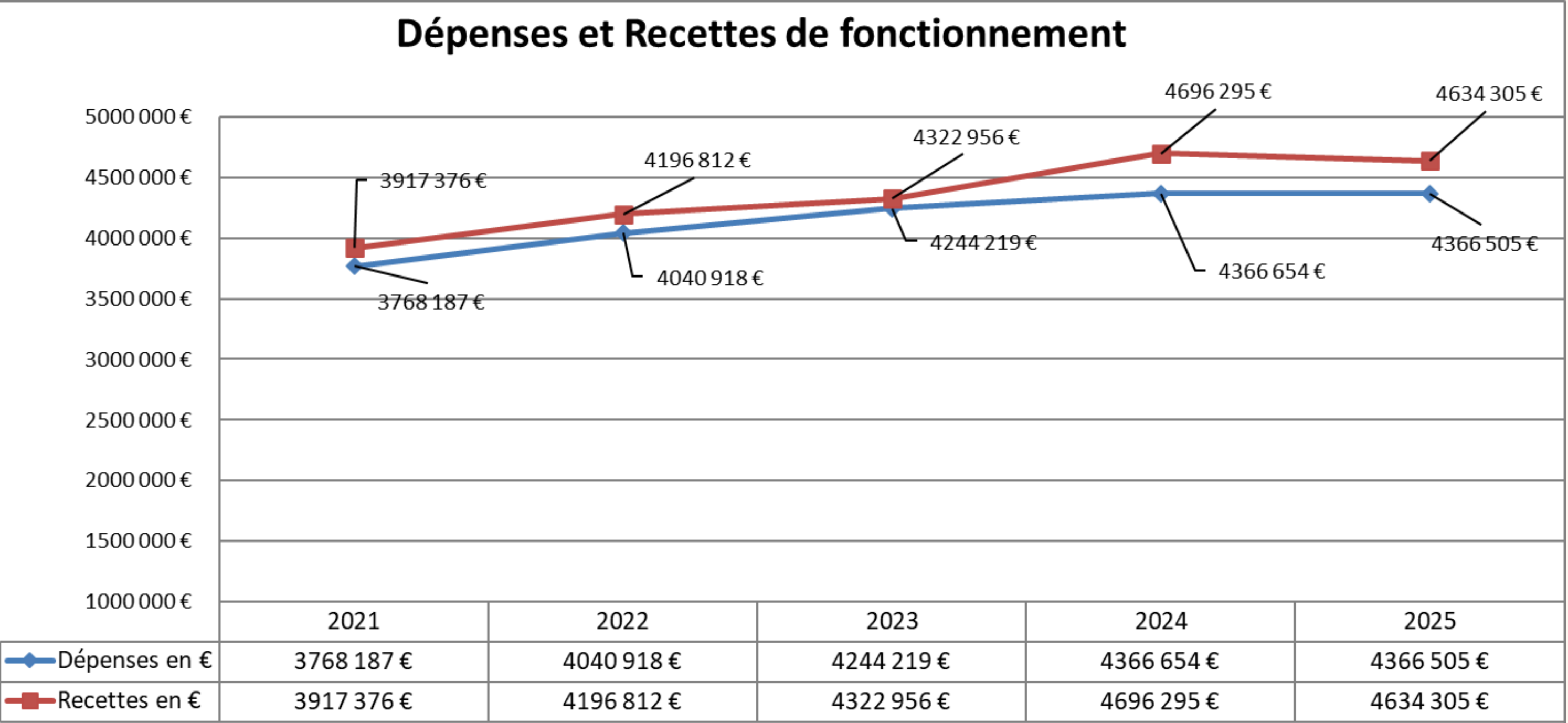
- L'affectation de résultats de 350 000 € au BP 2025 a eu en partie l'effet escompté à savoir : freiner la chute vertigineuse des résultats de la section investissement,
- Dans le même temps, il est constaté + 60 000 € de perte de résultat sur la section de fonctionnement entre 2024 et 2025.

Evolution du fonctionnement depuis la crise covid et l'explosion des énergies

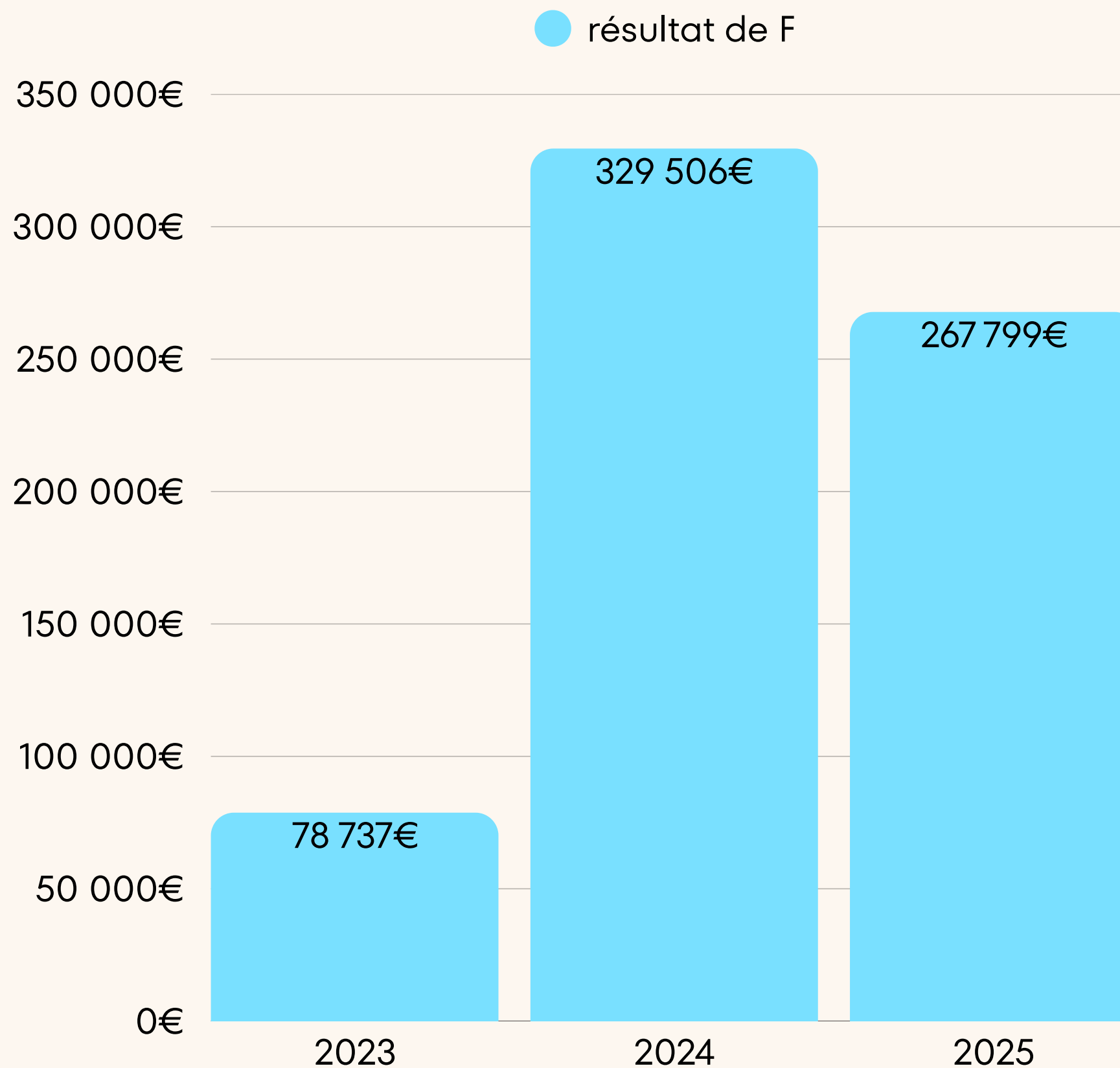
2026

PUJAUT

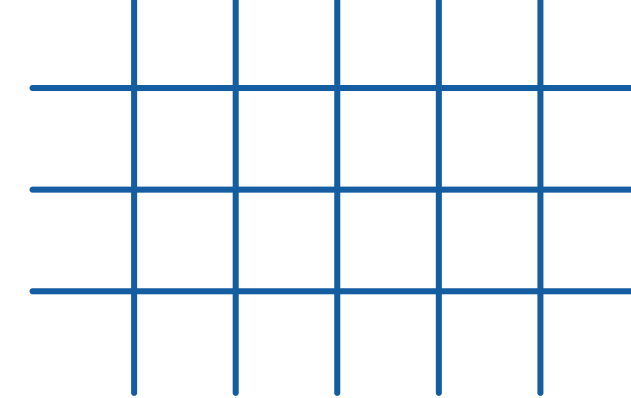
ROB



Comparatif des résultats de fonctionnement sur 3 ans : avant et après le relèvement de l'impôt



Affectation des résultats



En 2024, la Commune a réalisé une affectation exceptionnelle ferme et définitive au compte 1068 de **350 000 €** en investissement + une opération de virements entre section de 150 000 € soit 500 000 € pour abonder la section en déficit.



Cette année les résultats de fonctionnement sont en chute =
- 61 000 € soit 267 800 € de résultat



Avec des perspectives si peu optimistes sur la section de fonctionnement il est peu prudent d'envisager des affectations futures en investissement aussi conséquentes puisque le résultat généré annuellement en fonctionnement est bien en deçà et le risque à terme est de ne plus disposer d'épargne.

Bilan des résultats - projection avec reprise des résultats antérieurs

2026

PUJAUT

ROB

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice		Résultat de l'exercice	
Dépenses de l'exercice :	4 366 505,11€	Dépenses de l'exercice :	1 526 884,25€
Recettes de l'exercice :	4 634 304,51€	Recettes de l'exercice :	1 599 872,91€
Résultat de l'année :	267 799,40€	Résultat de l'année :	72 988,66€
Résultats antérieurs		Résultats antérieurs	
Excédent :	604 698,05€	Excédent :	0,00€
Déficit :	0,00€	Déficit :	-82 289,58€
Résultats cumulés clôture :	872 497,45€	Résultats cumulés clôture :	-9 300,92€
Restes à réaliser Dépenses :		Restes à réaliser Dépenses :	1 786 846,28€
Restes à réaliser Recettes :		Restes à réaliser Recettes :	1 899 980,74€
Résultats corrigés de clôture à affecter :	872 497,45€	Résultats corrigés de clôture :	103 833,54€

Bilan des résultats - projection avec reprise des résultats antérieurs

2026	Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
	Résultat de l'exercice:	267 799,40
	Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	604 698,05
	Résultat de clôture à affecter:	872 497,45
PUJAUT	Besoins réels de la section d'investissement	
	Résultat d'investissement de l'exercice:	72 988,66
	Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	-82 289,58
	Résultat de clôture:(ligne 001)	-9 300,92
ROB	Restes à réaliser recettes:	1 899 980,74
	Restes à réaliser dépenses:	1 786 846,28
	Solde Restes à Réaliser;	113 134,46
	Résultat clôture+rar:	103 833,54
	Besoin de financement:	0,00
	Excédent de financement:	103 833,54

Ce qu'il faut retenir :

- La ténacité de l'agent en charge du service comptabilité qui a permis de régulariser environ **75 000 € de recettes de FCTVA** des années antérieures : un travail de longue haleine qui amène un produit exceptionnel équivalent au résultat excédentaire de la section.
- Avec l'intégration des Restes à réaliser la section d'investissement est positive = **PAS D'AFFECTATION OBLIGATOIRE AU COMPTE 1068**
(grâce au report du déblocage de l'emprunt de rénovation énergétique)
- Cependant un solde négatif cumulé d'investissement de - **9 300.92 €** viendra d'ores et déjà amputer l'équilibre budgétaire 2026 de cette section.

2026

pujaut

ROB

Les indicateurs d'épargnes : autofinancement communal



COMPARATIF	2024	2025
CAF BRUTE	825 231€	718 977€



COMPARATIF	2024	2025
CAF NETTE	639 031€	529 013€

Les indicateurs de santé financière

Indicateur	Valeur	Diagnostic
Taux d'Épargne Brute	15,51%	Satisfaisant (Seuil d'alerte à 8%, seuil de sécurité à 15%)
Épargne Nette	529 013€	Correcte (Capacité à investir en propre)
Délai de désendettement	3,53 ans	Excellent (Seuil d'alerte à 9 ans)*

**ne tient pas compte du nouvel emprunt pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire puisque celui-ci sera débloqué au 31.01.2026*

LE BUDGET COMMUNAL
PERSPECTIVES 2026

Prévisions 2026 : l'affectation des résultats

Pour construire le budget 2026, la Commission Finances réunie le 21 janvier propose d'abonder la section d'investissement à hauteur du résultat dégagé en fonctionnement pour l'année 2025 soit : **260 000 €**

Cet autofinancement prendra deux formes :

- 110 000 € d'affectation ferme et définitive au compte 1068
- 150 000 € d'affectation prévisionnelle aux chapitres 023/021

L'autofinancement mesure la liberté d'action de la Commune, tandis que l'emprunt est l'outil de solidarité intergénérationnelle qui permet de ne pas faire financer par les seuls contribuables d'aujourd'hui un équipement qui durera plusieurs dizaines d'années (type écoles, salle de sports etc.).

Prévisions 2026 - Fonctionnement

Rappel tous les montants sont donnés à titre indicatif et ne sauraient être pris pour des chiffres stabilisés dans l'attente de la finalisation du budget.

Fonctionnement

Les chiffres doivent bien entendu être affinés, mais la base de travail table sur une **section équilibrée** aux alentours de **5 180 000 €**

Prévisions des dépenses de fonctionnement - par chapitre

Chapitre comptable	Prévisionnel 25	Prévisionnel 26	Delta	Evolution en %	Observations
chap 11 Charges Générales	999 500 €	920 000 €	-79 500 € 	-7,95%	Une prévision qui se veut plus optimiste qu'en 2025 car elle signe : - La fin des régularisations des litiges de facturations de l'eau avec l'ancien prestataire, - Les effets confirmés de la diminution des dépenses énergétiques liés à l'arrêt du gaz, - A nuancer : le transfert de charges du remboursement de personnels de rattachement (ex: cellule ADS) au chapitre 65. Ce qui augmente : - Les contrats d'assurances : responsabilité civile - flotte automobile et dommage aux biens, - Les frais de remboursement pour tenir compte de la réforme du statut de l'élu local, - Des frais d'honoraires en hausse pour parer toute éventualité de coût de procédures, - Les contrats de maintenance techniques sur l'ensemble du parc immobilier et notamment les écoles (alarmes incendie, adoucisseurs, centrale de traitement d'air etc.)

	2026	Chapitre comptable	Prévisionnel 25	Prévisionnel 26	Delta	Evolution en %	Observations
pujaut		Chap 12 Charges de Personnel	2 133 900 €	2 185 000 €	51 100 € 	2,39%	Malgré un important effort de renégociation du contrat d'assurance des risques statutaires amenant à + 35 000 € d'économies, les prévisions repartent à la hausse tenant compte des éléments suivants : - Poursuite de la réforme de revalorisation des cotisations CNRACL (réforme visant à rééquilibrer les comptes de la caisse de retraite nationale des agents des collectivités locales) + 3 points soit environ 35 000 € d'augmentation - Prévision des périodes de tuilage nécessaires au remplacement de postes administratifs : triple impact sur salaires / primes et charges - (Ré) intégration d'un poste de DG sur l'année complète, - Avancements de carrières de droit et/ou au choix de l'autorité territoriale, - Hausse importante des frais de personnels mis à disposition pour le périscolaire par le SIDSCAVAR.
	ROB	Chap 14 Atténuation de produits	246 486 €	273 000 €	26 514 € 	10,76%	La notification de la pénalité SRU de l'Etat ne nous a pas encore été notifiée par les services de la préfecture. Idem pour les autres reversements de ce chapitre type fonds de péréquation. Rappel du système de péréquation = La péréquation vise à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales sur le plan des ressources. La péréquation horizontale consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus "riches".

	2026	2025				
		Chapitre comptable	Prévisionnel 25	Prévisionnel 26	Delta	Evolution en %
pujaut		Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	451 953 €	506 841 €	54 888 € 	12,14%
		Chap 65 Autres charges de gestion courante	985 375 €	1 050 000 €	64 625 € 	6,56%
ROB						

Il s'agit du montant des amortissements.

Rappel du principe : **L'amortissement consiste à constater l'usure annuelle des équipements communaux pour transformer une dépense fictive en une réelle capacité d'autofinancement,** permettant ainsi de préparer le renouvellement du patrimoine communal sans alourdir la dette.

Les prévisions de ce chapitre dépassent désormais allègrement celles du chapitre 11.

- **Le poids des intercommunalités y est croissant : +36 000 €** de cotisations en tenant compte uniquement des augmentations du **sdis et du sidscavar,**
- La **réforme du statut de l' élu local** et les prévisions de cotisations au système de retraite des élus,
- Le **poids du prix de la cantine** : ce service a un succès qui ne se dément pas.

Rappelons que ce n'est pas le coût réel du repas qui est facturé aux parents et que pour chaque repas la commune prend à sa charge 0,69€ + les frais de livraisons soit pour l'année 2025 sur **39 372 repas servis : 27 167 € + 9 066 €.**

A cela s'ajoutent l'ensemble des frais de personnel et d'entretien inhérents à ce service.

2026

pujaut

ROB

Chapitre comptable	Prévisionnel 25	Prévisionnel 26	Delta	Evolution en %	Observations
Chap 66 Charges financières	21 358 €	45 000 €	23 642 € 	110,70%	Cette augmentation est simplement la conséquence du déblocage du nouvel emprunt lié à la rénovation énergétique de l'école élémentaire et à l'ajustement des intérêts courus non échus (dits ICNE).
Chap 67 Charges exceptionnelles	2 500 €	2 500 €	0 €	0,00%	RAS
Chap 68 Dotations aux provisions	51 200 €	50 000 €	-1 200 €	-2,34%	RAS
023 Virement à la section Investissement	150 000 €	150 000 €	0 € 	0,00%	Le virement entre sections n'est pas un décaissement définitif au vote du budget. C'est un objectif d'épargne que la Commune se fixe et peut ajuster tout au long de l'année selon l'état réel des finances. Ce n'est qu'à la clôture de l'exercice que ce virement devient ou non une réalité comptable. Les projections actuelles permettent de définir cet objectif d'épargne dans les mêmes proportions que l'an passé.

Prévisions des recettes de fonctionnement - par chapitre

Chapitre comptable	Prévisionnel 25	Prévisionnel 26	Delta	Evolution en %	Observations
Chap 013 Atténuations de charges	31 000 €	41 000 €	10 000 € 	32,26%	Les prévisions restent stables , cela est uniquement dû à un remboursement sur salaire d'un poste fonctionnel. Cette recette s'éteindra d'ici un an environ. Au-delà le chapitre accuse les baisses suivantes : - Fin des contrats aidés et donc des remboursements Etat, - Moins de couverture d'assurance statutaire pour les arrêts de personnel = c'est le prix à payer pour une baisse drastique de la cotisation d'assurance au chapitre 12.
Chap 70 Produits des services, du domaine public	203 503 €	207 000 €	3 497 € 	1,72%	Des prévisions stables tenant compte : - D'une nouvelle convention d'autorisations de sauts d'entraînement avec la base aérienne militaire de Perpignan . Rappelons qu'une séance d'entraînement est facturée 350€ . - D'un rythme soutenu de réservations de repas aux cantines scolaires, - D'un faible niveau d'encaissement de recettes pour emplacements au cimetière dans l'attente des travaux de réaménagements de ce site permettant de dégager des places supplémentaires disponibles à la vente.

Prévisions des recettes de fonctionnement - par chapitre

Chapitre comptable	Prévisionnel 25	Prévisionnel 26	Delta	Evolution en %	Observations
Chap 73 Impôts et taxes	1 084 800 €	1 062 178 €	-22 622 € 	-2,09%	Des prévisions stables mais réalistes s'agissant des recettes liées au droit de mutation : Le marché de l'immobilier est en berne, par conséquent la Commune accuse une perte de recettes depuis 2 ans et les projections sur ce secteur ne semblent pas optimistes quant à une reprise d'activité, aussi il convient d'être prudent.
Chap 731 Fiscalité locale	2 791 400 €	2 781 000 €	-10 400 € 	-0,37%	Si les produits issus des taxes foncières sont en légère hausse liée à la revalorisation des bases fiscales à 0,8% , d'autres prévisions de recettes sont plus prudentes au regard de l'amorce de la baisse constatée sur l'exercice 2025 : taxe de séjour, taxe sur l'électricité.
Chap 74 Dotations, subventions	225 070 €	216 003 €	-9 067 € 	-4,03%	Dans l'attente des notifications des aides de l'Etat (DGF) les estimations se veulent prudentes compte tenu des nombreux débats lors du vote du budget de l'Etat sur l'effort à demander aux collectivités pour redresser les comptes publics. Egalement cette année pas de remboursement d'aide au recensement de la population soit - 7 000€ par rapport à 2025.

Prévisions des recettes de fonctionnement - par chapitre

Chapitre comptable	Prévisionnel 25	Prévisionnel 26	Delta	Evolution en %	Observations
Chap 75 Autres produits de gestion	105 000 €	114 800 €	9 800 € 	9,33%	Moins de recettes de loyers des appartements privés liées aux travaux de réaménagements de ceux situés au dessus de l'école avec : inoccupation de l'un et dégrèvement partiel de l'autre. Des remboursements de sinistres par nos assureurs viennent contrebalancer les estimations (forage MMA).
002- Résultat reporté (déduction faite du 1068)	604 698 €	762 497 €	157 799 € 	26,10%	Un résultat de clôture 2025 positif cumulé au report des résultats des années antérieures permet de conserver un niveau d'autofinancement satisfaisant et en hausse pour 2026. Les efforts déployés en investissement entre : - les recherches constantes de co financements, - Le travail d'arbitrage de la commission finances pour des investissements justes et aboutis, - La rigueur des prévisions des services. Permettent également d'envisager une affectation au compte 1068 qui ne déséquilibre pas la section de fonctionnement.

Prévisions 2026 - Investissement

Rappel tous les montants sont donnés à titre indicatif et ne sauraient être pris pour des chiffres stabilisés dans l'attente de la finalisation du budget.

Investissement

Les chiffres doivent bien entendu être affinés, mais la base de travail table sur une **section équilibrée** aux alentours de **2 852 000 €**

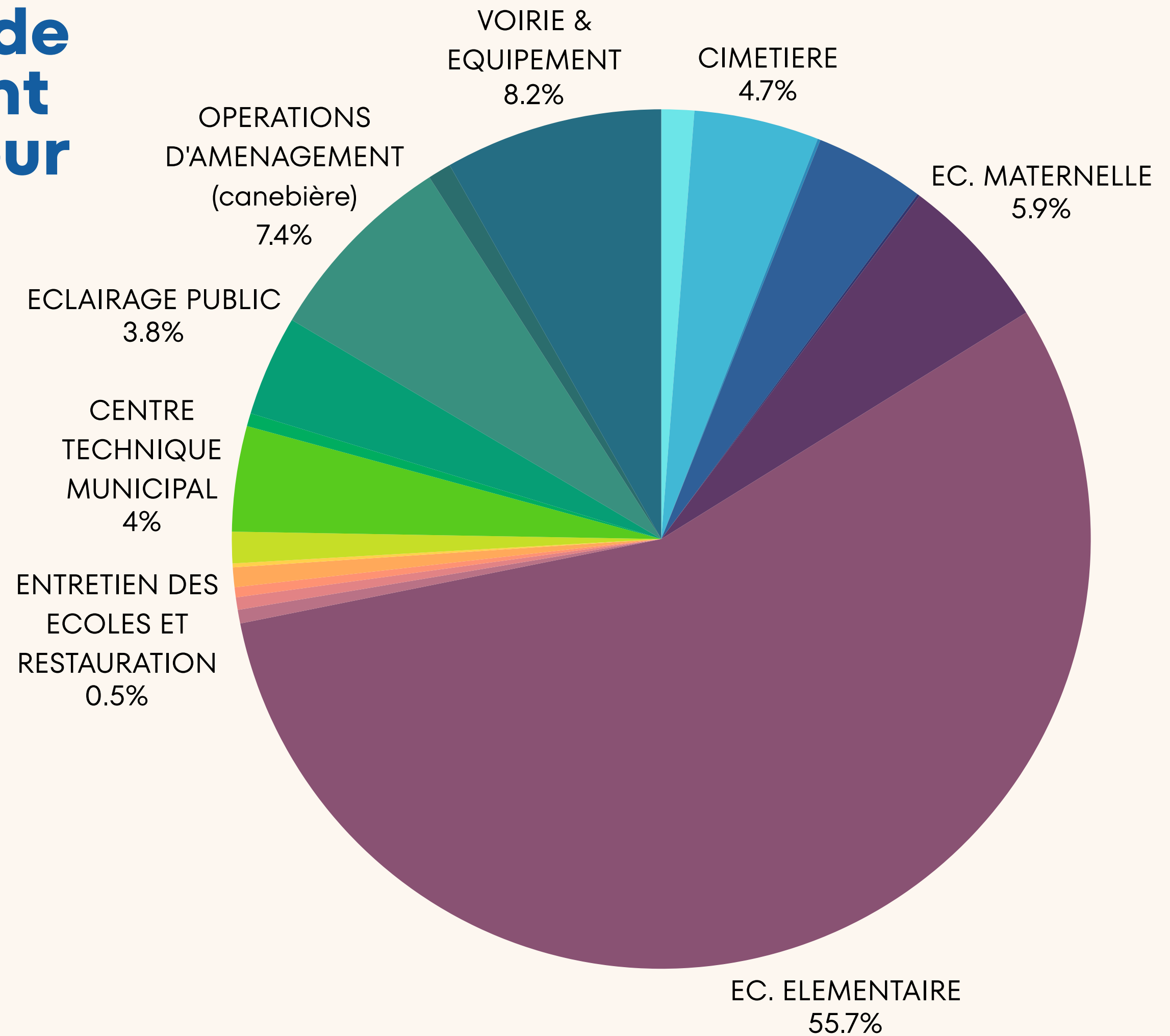
comportant 1 787 000 € de reports de restes à réaliser en dépenses essentiellement dus aux marchés de travaux de rénovation énergétique de l'école.

Le poids de l'investissement par secteur

2026

pujaut

ROB



2026

pujaut

ROB

Investissement détaillé par fonctions

Fonction	Montant 2026	Actions majeures
Administration Générale	41 565 €	Matériel informatique et études PLU
Cimetière	117 000 €	Travaux d'aménagement d'un nouveau colombarium et reprise de concessions abandonnées
Sécurité/police	31 600 €	Ajout de 3 caméras de vidéoprotection en entrée de ville
Ecole Maternelle	176 555 €	Panneaux photovoltaïques en toiture Réparations de toiture Nouveaux tatamis au dojo pour 11k€ Investissement alloué aux enseignants 4 550€



Investissement détaillé par fonctions

2026

pujaut

ROB

Fonction	Montant 2026	Actions majeures
Ecole élémentaire	1 510 115 €	Travaux de rénovation énergétique et annexes (type peintures, reprise de gouttière, reprise de sols et reprise de faux plafonds) Investissement alloué aux enseignants
Restauration scolaire	19 300 €	Aménagements nécessaires à la mise en place de la norme liaison froide aux cantines à compter du 1er septembre 2026 <i>On parle de liaison froide lorsque le lieu de production est différent du lieu de consommation et que la livraison entre les 2 sites se fait à température < 3 °C.</i>
Salle de sports et Salle polyvalente	22 000 €	Remplacement des luminaires "anciennes générations" salle polyvalente
Aérodrome	32 000 €	Travaux d'élagage de haies réglementaires pour sécurisation des pistes d'atterrissage et décollage.



Investissement détaillé par fonctions

2026

pujaut

ROB

Fonction	Montant 2026	Actions majeures
Centre Technique Municipal	81 000 €	Achat d'un nouveau camion et matériel divers
Culture et vie associative	3 000 €	Acquisitions de 3 barnums pour manifestations
Patrimoine culturel	25 300 €	Travaux à l'église Aménagements et mise en valeur de l'attractivité du site du Moulin (tables et point d'eau) NB : l'association les Amis de l'Etang offrira une table de pique-nique aux amateurs du site du Moulin, la Commune tient à la remercier pour ce geste.
Espaces verts	17 400 €	Fleurissement divers Abri bacs à déchets à tri sélectif pour espaces publics



Investissement détaillé par fonctions

Enfouissement des réseaux secs
+
réfection voirie Boud'huile

2026

pujaut

ROB

Fonction	Montant 2026	Actions majeures
Eclairage public	102 300 €	Reste à payer des travaux de Boud'Huile et nouvel enfouissement de réseau à Canebière
Opérations d'aménagement	205 000 €	Idem que l'EP mais sur les autres réseaux secs à enfouir : HTA / BTA / Telecom
Logements privés communaux	23 600 €	Rénovation partielle des 2 appartements situés au dessus de l'école élémentaire
Voirie	245 000 €	Etudes et travaux (plateau ralentisseur rue F.Mistral, réfection de voiries, mise aux normes de "dos d'âne", reprise de chemins ruraux, marquage routier etc)
Equipements de voirie	18 300 €	Mobilier urbain divers Déploiement de nouvelles bornes pour déjection canine



Avant

Après



Prévisions 2026 - Investissement recettes

Anticiper un nouveau résultat négatif fin 2026

Parmi les recettes d'investissement, environ **850 000 €** proviennent de subventions prévisionnelles.

Or le délai entre la fin d'achèvement des travaux et la perception des subventions est généralement d'**un an** au minimum.

Aussi il faut garder en mémoire pour la **réflexion** sur les affectations de résultats et les arbitrages budgétaires, que la section d'investissement accusera de **nouveau un déficit conséquent en fin d'exercice 2026** considérant la fin de la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école en comparaison au non versement des aides de cette opération.

Rappel de nos principaux co-financeurs :



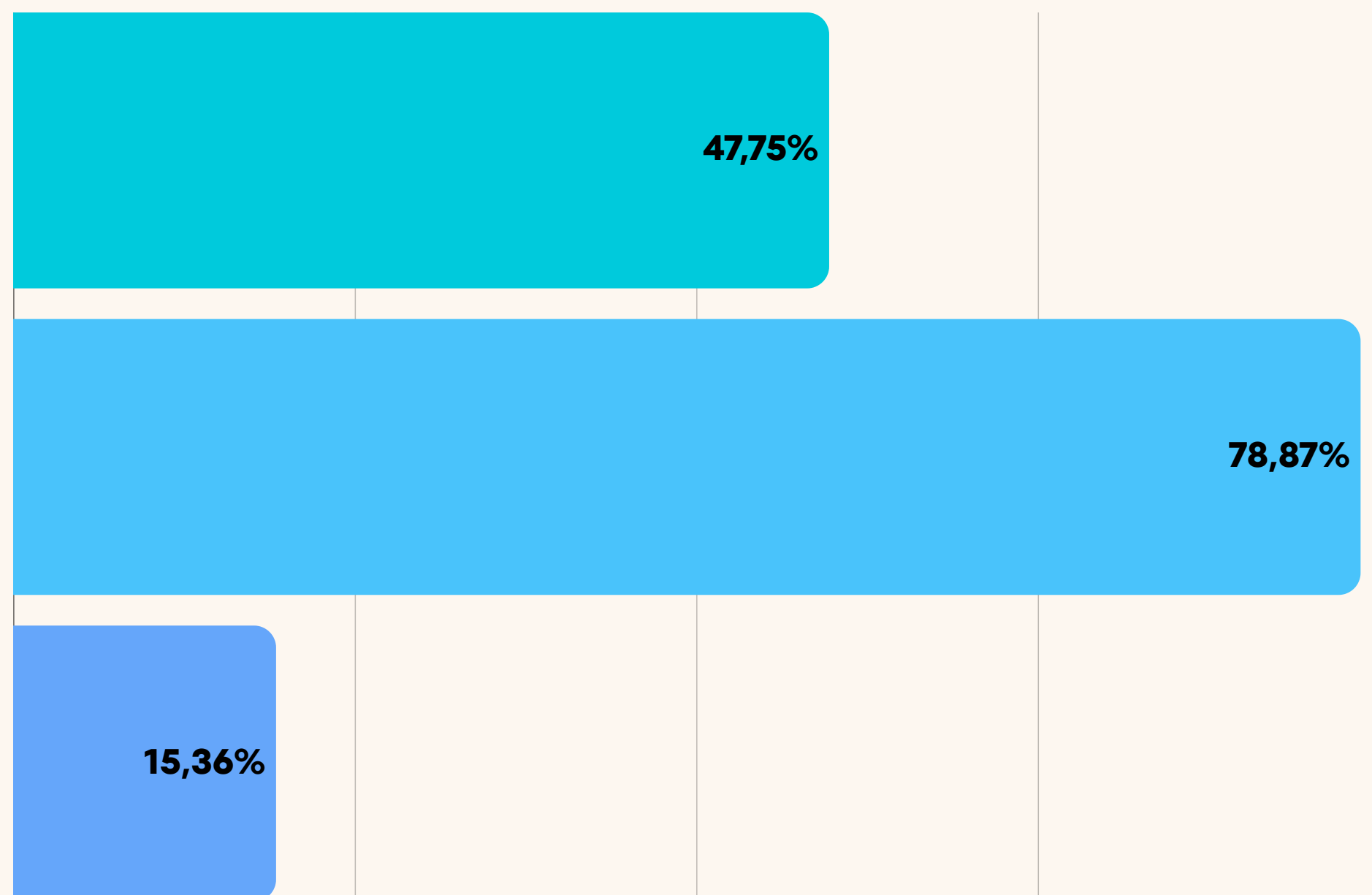
Les emprunts souscrits par la Commune

Objet	Organisme prêteur	Taux intérêt fixe	Montant emprunté	Annuité	Date effet	Date de fin
Acquisition terrain SDS et parking	Crédit mutuel	1,8	270 000 €	20 579,44 €	2016	2030
Construction salle de sport	Caisse des dépôts	0,63	850 000 €	45 972,44 €	2021	2041
Construction salle de sport	Crédit Agricole	1,23	650 000 €	36 900,16 €	2021	2041
Rénovation local commercial BDM	Crédit Agricole	0,39	250 000 €	21 334,80 €	2021	2033
Rénovation énergétique ECP *	Caisse des dépôts	Livret A + 0,40	1 100 000 €	55 290,80 €	2025	2051
ANNUITE TOTALE BUDGET 2026				179 899,85 €		

** le taux n'étant pas fixe, les annuités pourront variées à la hausse comme à la baisse pendant la durée de vie de l'emprunt*

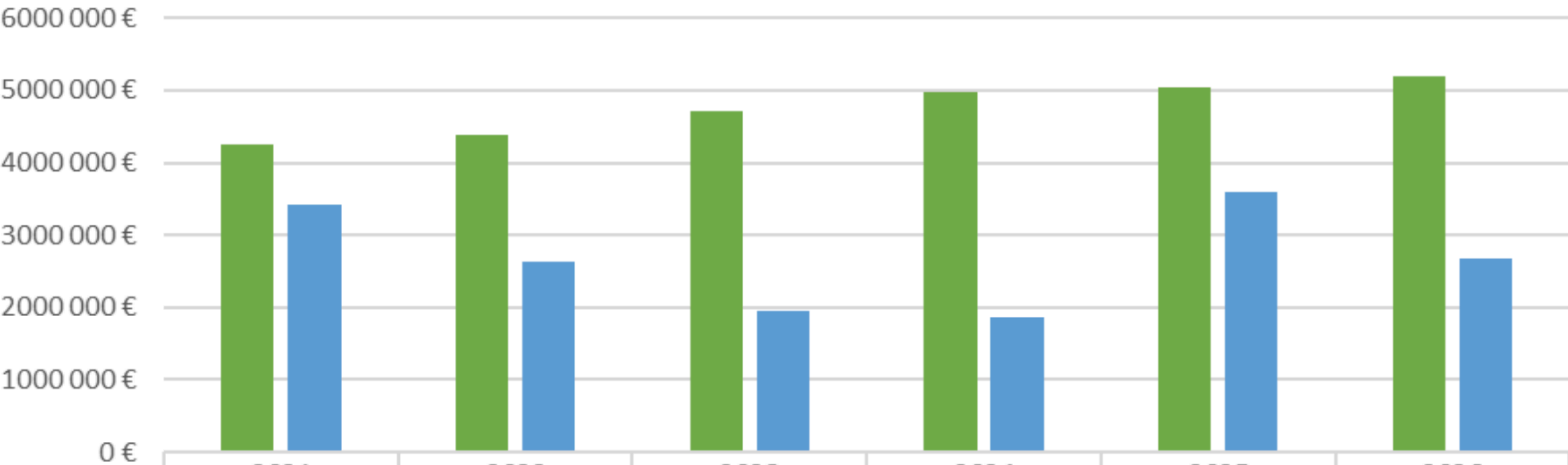
Zoom sur la fiscalité locale

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires**



Dans les perspectives
de construction
du budget 2026,
il n'a pas été envisagé de modifier
les taux actuellement en vigueur
de la fiscalité locale.

CONCLUSION : L'EVOLUTION DES BUDGETS SUR 5 ANS TRADUIT UNE DYNAMIQUE LOCALE D'INVESTISSEMENT ET UNE REALITE DE FONCTIONNEMENT A NE PAS NEGLIGER



	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FONCTIONNEMENT	4259 931 €	4388 473 €	4713 437 €	4973 061 €	5044 271 €	5186 000 €
INVESTISSEMENT	3416 511 €	2638 827 €	1957 377 €	1854 679 €	3598 823 €	2685 000 €
GLOBAL	7676 443 €	7027 299 €	6670 813 €	6827 740 €	8643 094 €	7871 000 €

Timeline des Investissements

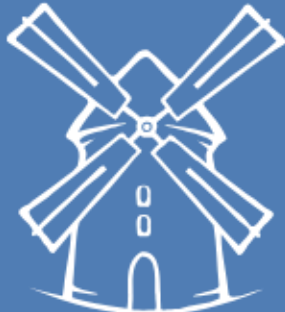
Salle de sports

Self cantine et Bar du Marché

Piste cyclable

Voiries Parkings

Eclairage public 100% leds

Patrimoine

Ecoles

Sobriété énergétique